

La liste « Ne m'appellez plus ! »

Vous en avez assez d'être démarché par téléphone ?



Un droit pour
tout abonné téléphonique

La liste
« **Ne m'appellez plus !** »
vous permet de ne plus recevoir
d'appels téléphoniques
publicitaires.

Les démarcheurs
ne peuvent plus vous appeler
pour promouvoir leurs produits
et services, sous peine
d'amendes.

En cas de non-respect
de votre inscription,
vous pouvez le signaler sur :
<http://pointdecontact.belgique.be>
(rubrique « Démarchage téléphonique »)

Si vous vous êtes inscrit à
cette liste, les entreprises qui font
du marketing direct doivent retirer votre
numéro de téléphone et votre nom
de leurs listes de contacts.

C'est un
droit pour tout abonné
téléphonique belge, particulier
ou entreprise !

